



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 2 mai 2012

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2011 de la Municipalité et de la Bourgeoisie. L'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoise ne portera que sur les comptes 2011.

La réalisation du mur en béton lisse devant l'église a été attribuée à l'entreprise Héritier & Cie SA.

Après :

- les départs à la retraite annoncés par Mmes Yolande Héritier et Christine Zwicky,
- la démission présentée par Mme Carole Fournier,
- les diminutions d'activités souhaitées par Mmes Jacqueline Schöpfer et Valérie Gattlen
- et l'ouverture d'une nouvelle classe (1P à Ormône),

la direction des écoles a mis au concours un poste à temps partiel de maître(sse) ACM (40%) pour remplacer Mme Zwicky.

Les autres postes laissés vacants ont été répartis entre huit enseignant(e)s, dont six avaient été engagé(e)s à temps partiel pour l'année scolaire 2011-2012.

Le Conseil communal a nommé, pour l'année scolaire 2012-2013, Mme Anne-Loïse Lattion Degen, enseignante ACM-ACT à temps partiel (40%), avec l'obligation de s'inscrire à la formation PIRACEF qui débutera en août 2012, voire au plus tard à celle débutant en août 2013.

Le Conseil communal a adjugé les travaux de réfection, sur le tronçon « rue St-Jacques » et « route du Pradubuis, jusqu'à l'intersection avec la « rue de la Combettaz », pour une longueur de 480 ml. à l'entreprise Evéquoze SA.

Le Conseil communal confirme la proposition de la police communale de poser des distributeurs de sachets à crottes à 25 endroits sur le territoire communal.

Le Conseil communal souhaitant intégrer un tourisme doux, respectueux des espaces, de la faune et de la flore, a été d'avis qu'il ne lui était pas possible de trouver un terrain suffisamment grand, sans contrainte, pour le mettre à la disposition de l'association Valaisairsoft.

La commission EEU a été invitée à revoir les directives pour l'aide à la rénovation en zone des villages, en gardant les mêmes objectifs mais en étant moins restrictif sur les contraintes.